

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 21 mars 2025.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Jean-Luc VIAUD
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Jocelyne LANDRON
Jean-Marie CAMIER
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrice CHOIMET
Stéphanie VIOLIN
Amélie GOUTH
Audrey VIDAL-BLANCHARD
Vincent PÉRUSET
Serge LAFFONTAS
Jacques COUILLAUD
Michel LHOUTELLIER
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Isabelle CIVEL

Étaient excusés et représentés :

Elodie CAMIER ayant donné pouvoir à Vincent PÉRUSET
Bruno TOUPET ayant donné pouvoir à Agnès PARAGOT
Patrick TESSIER ayant donné pouvoir à Jean-Luc VIAUD

Secrétaire de séance : Jocelyne LANDRON

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2025**

FINANCES

Subventions aux écoles

Vanessa PAGEOT expose :

Chaque année, la commune octroie des subventions aux écoles pour leur fonctionnement et les différents projets de classes.

Pour 2025, il est proposé les subventions suivantes :

● **Fonctionnement global pour les fournitures scolaires des deux écoles publiques**

- École maternelle Le Petit Prince (compte 6067) : 5 625 €
- École élémentaire Charles Gifard (compte 6067) : 9 735 €

● **Sorties de classes**

- Aux OCCE (Office Central de Coopération à l'École) des écoles publiques maternelle et élémentaire (compte 657381)

	Sorties scolaires sans nuitée et autres projets de classe	Sorties scolaires avec nuitée
École maternelle Le Petit Prince	2 250 €	
École élémentaire Charles Gifard	2 832 €	2 016 €

- À l'école privée pour les enfants hayonnais uniquement (compte 65748)

	Sorties scolaires sans nuitée et autres projets de classe	Sorties scolaires avec nuitée
École maternelle St-Joseph	1 260€	
École élémentaire St-Joseph	2 016 €	1 092 €

La demande de versement doit être accompagnée des justificatifs des sorties. Dans le cas exceptionnel où le montant dépensé par l'école, pour l'ensemble des sorties, serait inférieur au montant de la subvention, cette dernière ne serait pas versée en totalité mais en fonction des dépenses réelles.

● **Projets scolaires**

- À l'OCCE de l'école élémentaire publique Charles Gifard (compte 657381) :
 - Visite du collège : 132 €
 - Projet cinéma : 1 320 €
 - Projet « balle ovale » : 600 €
 - USEP : 210 €
 - Subvention inclusive : 200 €
 - Projet jardinage : 320 €

- La prise en charge de la facture de l'école de musique Vibrations pour son intervention au sein de l'école maternelle Le Petit Prince, à hauteur de 1 577 €.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission Enfance Jeunesse Vie scolaire du 03/03/2025,

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE d'octroyer les subventions écoles ci-dessus mentionnées pour l'année 2025,

PRÉCISE que la dépense correspondante est inscrite au comptes 6067 pour le fonctionnement et 657381 / 65748 pour les subventions.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 27/03/2025

Le Maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Jocelyne LANDRON

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Jocelyne Landron.